

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1767

21 septembre 2006

SOMMAIRE

Akos S.A., Luxembourg	84770	Moufloux S.A.H., Luxembourg	84770
Aros Sweden Residential, S.à r.l., Luxembourg . . .	84805	Oniris S.A., Luxembourg	84786
Benelugap S.A., Mersch	84780	Oniris S.A., Luxembourg	84786
Cafinco S.A., Luxembourg	84781	Oniris S.A., Luxembourg	84786
Catmat Participation S.A., Luxembourg	84784	Packtrend S.A., Perlé	84782
CFOLB Venture One S.A., Luxembourg	84796	Packtrend S.A., Perlé	84783
Cinequa Si, S.à r.l., Septfontaines	84816	Realfund S.A., Luxembourg	84770
Cinequa Si, S.à r.l., Septfontaines	84816	Reka S.A., Leudelage	84799
Coast Holding, S.à r.l., Luxembourg	84784	Richelieu Finance S.A., Luxembourg	84780
Coble.Com S.A., Luxembourg	84785	Richet S.A. Gestion Immobilière, Windhof	84793
Coble.Com S.A., Luxembourg	84785	Sigla Luxembourg S.A., Luxembourg	84793
Coble.Com S.A., Luxembourg	84785	Sigla Luxembourg S.A., Luxembourg	84796
Construction Métallique du Centre, S.à r.l., Mersch	84816	Skype Technologies S.A., Luxembourg	84791
Diversified Growth Equities Holdings S.A., Luxem-		Skype Technologies S.A., Luxembourg	84792
bourg	84804	Société de Développement et de Financement	
Double F S.A., Luxembourg	84801	Holding S.A., Luxembourg	84786
Electromind S.A., Kleinbettingen	84801	Société de Regroupement Immobilier S.A., Lu-	
Element Six Abrasives S.A., Senningerberg	84784	xembourg	84787
Element Six S.A., Senningerberg	84783	Société Immobilière Bertrange S.A., Windhof . . .	84793
Element Six Technologies, S.à r.l., Senningerberg .	84783	Société Immobilière Steinfort S.A., Windhof . . .	84793
Ema S.A., Luxembourg	84781	St Charles Invest, S.à r.l., Luxembourg	84802
Ensis, S.à r.l., Luxembourg	84785	Start 56, S.à r.l., Diekirch	84803
Euro Sylva S.A., Windhof	84784	Start 56, S.à r.l., Diekirch	84804
Euroconsul S.A., Wiltz	84777	Stereolux S.A., Luxembourg	84776
European Food Ingredients S.A., Strassen	84801	Tenos S.A., Luxembourg	84776
Feller Rock Processing, S.à r.l., Luxembourg	84796	Thermolec Services S.A., Pétange	84790
Fesywi S.C.I., Wiltz	84788	Tishman Speyer ESOF Finance, S.à r.l., Senninger-	
G.B.N., Global Business Network S.A., Bertrange .	84800	berg	84775
G.B.N., Global Business Network S.A., Bertrange .	84801	Tishman Speyer Santa Margherita II, S.à r.l., Sen-	
G.V.R., S.à r.l., Perlé	84786	ningerberg	84775
G.V.R., S.à r.l., Perlé	84787	TS Koenigsallee LP I, S.à r.l., Senningerberg	84781
Green Stone S.A., Luxembourg	84799	TS Koenigsallee LP II, S.à r.l., Senningerberg . . .	84780
I.I.R. S.A., International Industrial Realisations,		TS Koenigsallee LP IV, S.à r.l., Senningerberg . . .	84776
Windhof	84790	TS Koenigsallee LP V, S.à r.l., Senningerberg	84776
Kei S.A., Luxembourg	84781	TST Las Rozas, S.à r.l., Senningerberg	84770
Marmolux Granits S.A., Steinsel	84791	Vinci S.A., Luxembourg	84775
Marotimmo Immobilière, S.à r.l., Luxembourg . . .	84784	Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg	84775
(Les) Marres Investissement S.A., Luxembourg . . .	84797	Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg . .	84790

84770

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(076315.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

AKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.093.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076323.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.751.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076325.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**REALFUND, Société Anonyme,
(anc. CADARA S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 97.522.

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CADARA S.A. avec siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, pré qualifiée, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 40 du 13 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.522.

La séance est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anique Bourkel, administrateur de société, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Donatella Lecci, employée privée, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en REALFUND.

2.- Changement de l'objet social.

- 3.- Refonte complète des statuts.
- 4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et commissaire aux comptes.
- 5.- Transfert du siège social de la société de L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
- 6.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les vingt (20) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en REALFUND.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prestation directe et indirecte de services d'infrastructure, d'assistance, d'aide et de support aux sociétés d'investissement sous toutes leurs formes et à leurs gérants et administrateurs.

Entre autres, la Société pourra notamment fournir directement ou indirectement des services d'aide et d'assistance en matière de ressources humaines, de sécurité sociale, de secrétariat social, de comptabilité, de fiscalité, de conseils, de révision et archivage de documents, et pourra aussi agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra aussi promouvoir et développer les droits et intérêts des gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement à l'égard des tiers.

L'objet de la Société est aussi la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre 1^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination REALFUND.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prestation directe et indirecte de services d'infrastructure, d'assistance, d'aide et de support aux sociétés d'investissement sous toutes leurs formes et à leurs gérants et administrateurs.

Entre autres, la Société pourra notamment fournir directement ou indirectement des services d'aide et d'assistance en matière de ressources humaines, de sécurité sociale, de secrétariat social, de comptabilité, de fiscalité, de conseils, de révision et archivage de documents, et pourra aussi agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra aussi promouvoir et développer les droits et intérêts des gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement à l'égard des tiers.

L'objet de la Société est aussi la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions peuvent être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (ci-après les «Administrateurs») identifiés chacun comme administrateur A ou administrateur B pour les besoins des droits de signature.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

En règle générale, un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs A et celle des Administrateurs B sont présentes ou représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs Administrateur(s) est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature individuelle de la ou des personne(s) à laquelle resp. auxquelles la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année, à quinze heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007:

Administrateurs catégorie A:

(a) Monsieur Michael Chidiac, chartered surveyor, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Administrateurs de catégorie B:

(b) Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

(c) Madame Anique Bourkel, administrateur de société, demeurant à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Est appelé aux fonctions de commissaire pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007:

WILBUR ASSOCIATES Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zürich.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Bourkel, D. Lecci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006, vol. 918, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(076628.3/272/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 48.828.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076328.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TISHMAN SPEYER ESOF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 95.669.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076329.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

VINCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.214.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076330.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TISHMAN SPEYER SANTA MARGHERITA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 95.598.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076331.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

84776

TENOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.338.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076333.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TS KOENIGSALLEE LP V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Signature

(076334.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STEREOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.722.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076335.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TS KOENIGSALLEE LP IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.637.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Signature

(076336.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

EUROCONSUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 117.352.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques de Clercq, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 1^{er} avril 1938, domicilié à B-1330 Rixensart, 27, B1, rue Aviateur Huens;

2.- Monsieur Omer Collard, administrateur de sociétés, né à Harsin (Belgique), le 1^{er} mars 1935, demeurant L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue;

3. Monsieur Pierre Bourgeois, employé privé, demeurant à B-1180 Bruxelles, Uccle, Hamoir, 39, ici représenté par monsieur Omer Collard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 6 juin 2006, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera ci-annexée;

4. Monsieur Thierry Bourgeois, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres SE 186, 58, Brookhillroad, ici représenté par monsieur Omer Collard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz, le 2 juin 2006, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera ci-annexée.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EUROCONSUL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la représentation dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toutes autres manières, de valeurs immobilières de toutes espèces, la gestion, la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société a encore pour objet toutes opérations de nature immobilières, notamment: l'achat, la vente, la construction, la location de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations financières et mobilières qui se rattachent directement à son objet ou qui sont simplement susceptibles d'en permettre la promotion ou la réalisation.

En général, elle pourra faire toutes autres opérations mobilières ou immobilières restant dans le cadre normal de cette activité, notamment le courtage et les services en matière immobilière.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont au porteur.

Toutefois, elle resteront nominative jusqu'à libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président-administrateur-délégué. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il se seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Jacques de Clercq, prénommé, cent vingt actions	120
2.- Monsieur Omer Collard, prénommé, cent vingt actions	120
3.- Monsieur Pierre Bourgeois, prénommé, quarante actions	40
4. Monsieur Thierry Bourgeois, prénommé, quarante actions.	40
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements proportionnels en espèces de sorte que la somme de 8.000,- EUR se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Jacques de Clercq, prénommé,

2.- Monsieur Thierry Bourgeois, prénommé,

3.- Monsieur Pierre Bourgeois, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur Omer Collard, prénommé.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire sont exercés à titre gratuit.

6) Le siège social est fixé à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme EUROCONSUL S.A.:

- 1.- Monsieur Jacques de Clercq, prénommé,
- 2.- Monsieur Thierry Bourgeois, prénommé,
- 3.- Monsieur Pierre Bourgeois, prénommé.

Lesquels membres présents ou représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Jacques de Clercq, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature. Tout acte engageant la société devra obligatoirement revêtir la cosignature de l'administrateur-délégué Monsieur Jacques de Clercq.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. de Clercq, O. Collard, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 juin 2006, vol. 320, fol. 24, case 9. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juin 2006.

A. Holtz.

(964281.3/2724/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

RICHELIEU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.877.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 juin 2006

Résolutions

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité:

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076340.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BENELUGAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.941.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature.

(076341.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TS KOENIGSALLEE LP II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 96.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076342.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.634.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076344.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CAFINCO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.972.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076345.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

EMA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.295.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076348.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

KEI S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 26.781.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076350.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PACKTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 106.833.

L'an deux mille six, le vingt juin,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PACKTREND S.A., avec siège social à Perlé,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 août 2000, acte publié au Mémorial C numéro 76 du 1^{er} février 2001,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.833,

au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros,

représenté par cent actions (100) de trois cent neuf virgule huit mille six cent soixante-neuf (309,8669) euros chacune.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Pierret, expert-comptable, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 67, route de Neufchâteau;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Charlier, expert-comptable, demeurant à B-6600 Bastogne, 64 Marvie;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Denis, expert-comptable, demeurant à B-6970 Tenneville, 33A, route de Bastogne;

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, conçu comme suit:

1.- Constat de la libération intégrale du capital souscrit.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de deux mille et treize virgule trente et un (2.013,31) euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006. Souscription - libération.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4.- Confirmation du mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

5.- Autorisation au Conseil d'Administration de confirmer les mandats des administrateurs-délégués.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le capital social a été libéré à concurrence cent pour cent (100%), ce qui est expressément constaté par le notaire soussigné sur base des comptes annuels au 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 à concurrence de deux mille et treize virgule trente et un (2.013,31) euros pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros à trente-trois mille (33.000,-) euros.

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'incorporation des réserves au capital de la société ainsi qu'il ressort expressément des comptes annuels au 31 décembre 2005, dont un exemplaire restera annexé au présent procès-verbal et sera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires décident que le capital social actuel de trente-trois mille (33.000,-) euros est représenté par cent actions (100) de trois cent trente (330,-) euros chacune.

La répartition des actions entre les actionnaires reste inchangée. Le conseil d'administration sera chargé de faire les inscriptions nécessaires au registre des actionnaires.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 3 des statuts pour les mettre en conformité avec les résolutions prises.

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille (33.000,-) euros divisé en cent (100) actions de trois cent trente (330,-) euros chacune.

Les actions sont libérées intégralement.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Quatrième résolution

Le mandat des trois administrateurs est confirmé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012 à savoir:

- 1.- Monsieur Jean-Louis Pierret, expert-comptable, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 67, route de Neufchâteau;
- 2.- Monsieur Claude Charlier, expert-comptable, demeurant à B-6600 Bastogne, 64 Marvie;
- 3.- Monsieur Vincent Denis expert-comptable demeurant à B-6970 Tenneville, 33A, route de Bastogne.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer les trois prénommés Jean-Louis Pierret, Claude Charlier et Vincent Denis aux postes d'administrateurs-délégués avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, et ont décidé à l'unanimité de nommer comme administrateurs-délégués, Messieurs Jean-Louis Pierret, Claude Charlier et Vincent Denis, prénommés.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des trois administrateurs.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Pierret, C. Charlier, V. Denis, L. Grethen.

Enregistré à Rambrouch, le 21 juin 2006, vol. 409, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 juin 2006.

L. Grethen.

(964307.3/240/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

PACKTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 106.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(964308.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

ELEMENT SIX TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 99.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076349.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 93.181.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour la société

ATOZ S.A.

Signature

(076355.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ELEMENT SIX ABRASIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(076352.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CATMAT PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.576.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 170 du 31 janvier 2002. La société a été dissoute le 18 octobre 2005 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C n° 344 du 16 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CATMAT PARTICIPATION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(076385.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COAST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 115.939.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42312 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger
Notaire

(076432.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MAROTIMMO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 101.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour MAROTIMMO IMMOBILIERE, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

J. Muller / R. Kinnen

(076445.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

EURO SYLVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.716.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COBLE.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.241.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (agissant en remplacement de son collègue empêché M^e Jean Seckler), en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 140 du 12 février 2000.

—
Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COBLE.COM S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076388.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COBLE.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.241.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (agissant en remplacement de son collègue empêché M^e Jean Seckler), en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 140 du 12 février 2000.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COBLE.COM S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076390.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

COBLE.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.241.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (agissant en remplacement de son collègue empêché M^e Jean Seckler), en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 140 du 12 février 2000.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COBLE.COM S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076393.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ENSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.015.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11505, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ENSIS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(079820.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ONIRIS S.A., Société Anonyme,
(anc. VISIO CONCEPT S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.720.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076443.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**ONIRIS S.A., Société Anonyme,
(anc. VISIO CONCEPT S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076455.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**ONIRIS S.A., Société Anonyme,
(anc. VISIO CONCEPT S.A.).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076457.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.179.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076498.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

G.V.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 99.095.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Grisard-Van Roey, employé privé, demeurant à B-6600 Bastogne-Benonchamps 130;

2.- Madame Alfreda Delfosse, infirmière, demeurant à B-6600 Bastogne-Benonchamps 130,

ici valablement représentés par leur mandataire Monsieur Claude Charlier, administrateur-délégué de la société PACKTREND S.A., demeurant à B-6600 Bastogne-Marvie, 64, en vertu deux procurations sous seing privé données à Benonchamps, le 19 juin 2006, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les prénommés sub 1. et 2. sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée G.V.R., S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.095,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire, de résidence à Pétange, en date du 2 octobre 1995, acte publié au Mémorial C numéro 632 du 12 décembre 1995,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 466 du 27 août 1997,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 360 du 1^{er} avril 2004,

au capital social de douze mille quatre cents (12.400,-) euros, divisé en cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-quatre (24,-) euros.

La répartition des parts sociales de la société G.V.R., S.à r.l. est la suivante:

Monsieur Christian Grisard-Van Roey, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales.	490
Madame Alfreda Delfosse, pré qualifiée, dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste, Commune de Rambrouch.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Charlier, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 21 juin 2006, vol. 408, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 juin 2006.

L. Grethen.

(963086.3/240/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

G.V.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 99.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

L. Grethen.

(963087.3/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2006.

SOCIETE DE REGROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 47.664.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2006 que les mandats des administrateurs Mme Fabienne Del Degan, Mme Tania Fernandes et M. Sylvain Kirsch, tous demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et du commissaire aux comptes, EUROCOMPTES S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080709.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

FESYWI S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9513 Wiltz, 21, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg E 3.174.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Joseph Windeshausen, né à Mecher (Haute-Sûre), le 26 février 1943, demeurant à L-9513 Wiltz, 21, rue de la Chapelle, et son épouse:

2.- Madame Sylvia Katarina Franziska dite Sylvie Weber, née à Wiltz, le 19 juillet 1941, demeurant à L-9513 Wiltz, 21, rue de la Chapelle;

3.- Monsieur Claude Windeshausen, né à Wiltz, le 2 juin 1969, demeurant à L-9556 Wiltz, 86, rue des Rochers;

4.- Madame Carole Windeshausen, née à Wiltz, le 17 mai 1970, demeurant à L-9678 Nothum, 39 Kaunereferstrooss.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles qu'elle se propose d'acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de FESYWI S.C.I., société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Fernand Windeshausen, prénommé, quarante parts	40
2. Madame Sylvie Weber, prénommée, quarante parts	40
3. Monsieur Claude Windeshausen, prénommé, dix parts	10
4. Madame Carole Windeshausen, prénommée, dix parts	10

Total: cent parts d'intérêts. 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Chapitre III. Droits et obligations des associés

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Chapitre IV. Gestion

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 10. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet social.

Le ou les gérants peuvent acheter tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils ne peuvent vendre les immeubles qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Chapitre V. Exercice social

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Les délibérations sont prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit l'importance.

Elle peut notamment décider:

- l'augmentation et la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme;
- l'extension ou la restriction de l'objet social;
- la nomination de gérants;
- l'acquisition et la vente d'immeubles.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui, incombent à la société pour sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société est une société familiale comme constituée entre père, mère et enfants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernand Windeshausen, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant.

2. Le siège social de la société est fixé à L-9513 Wiltz, 21, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui déclare certifier l'état civil des comparants.

Signé: F.J. Windeshausen, S. Weber, Cl. Windeshausen, C. Windeshausen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juin 2006, vol. 320, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2006.

A. Holtz.

(976021.3/2724/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juillet 2006.

I.I.R. S.A., INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09940, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076463.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

THERMOLEC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 31, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 56.414.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THERMOLEC SERVICES S.A.

Signature

(076485.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

H. R. Luxemburg B 46.463.

Auszug des Protokolls der Verwaltungsratssitzung vom 7. März 2006 in Luxemburg um 10.30 Uhr welche am Gesellschaftssitz stattfindet

10. Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt den Gesellschaftssitz mit Effekt am 19. Mai 2006 von 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg an 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg zu verlegen.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Beauftragte

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081053.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

MARMOLUX GRANITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, Z.I. rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 102.233.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SKYPE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 96.677.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SKYPE TECHNOLOGIES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 15, rue Notre Dame, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.677 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary on 3rd November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1, page 232 dated 21st November 2003 (the «Mémorial»).

The articles of association were amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger on 14 October 2005, not yet published in the Mémorial.

The meeting elects as president Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that all the 675,395 (six hundred and seventy-five thousand three hundred and ninety-five) shares of the Company representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the article 16 of the articles of association of the Company (the «Articles») regarding the place and the date of the annual general meeting of shareholders, which shall read now as follows:

«16. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Monday in the month of June each year at 10.00.»

2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

Sole resolution

To amend the article 16 of the Articles regarding the place and the date of the annual general meeting of shareholders, which shall read now as follows:

«16. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Monday in the month of June each year at 10.00.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de SKYPE TECHNOLOGIES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 15, rue Notre Dame, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.677 et constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, le 3 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1, page 232, en date du 21 novembre 2003 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger le 14 octobre 2005, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 675.395 (six cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III.- Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifier l'article 16 des statuts de la société (les «Statuts») concernant le lieu et la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«16. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations pour l'assemblée au Luxembourg, le troisième lundi du mois de juin chaque année à 10.00 heures.»

2) Divers.

Après délibération, l'assemblée des actionnaires de la Société a unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 16 des Statuts relatif au lieu et à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«16. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations pour l'assemblée au Luxembourg, le troisième lundi du mois de juin chaque année à 10.00 heures.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personnes pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger.

(076446.2/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SKYPE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 96.677.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42573 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076448.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

RICHET S.A. GESTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09946, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076470.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE BERTRANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 82.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076475.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE STEINFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 68.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09955, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076480.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SIGLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June at 3 p.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Benoît Nasr, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as attorney of the Company SIGLA LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (hereinafter referred to as the «Company»), pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on June 16, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as here above stated, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated by virtue of a deed of M^e Tom Metzler on February 8, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 505, dated May 28, 2005, which articles of incorporation have been amended several times and for the last times by virtue of a deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on March 10, 2005, published in the Mémorial C number 782, dated August 4, 2005, and has its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and is duly registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105.983.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 147,000.- (one hundred and forty-seven thousand Euro) represented by 24,500 (twenty-four thousand five hundred) ordinary shares (the Class B shares) and 49,000 (forty-nine thousand) preferred shares (the Class A Shares) with a par value of EUR 2.- (two Euro) per Share.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euro) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated June 16, 2006, the Board of Directors of the Company decided to proceed to an increase of the share capital, in an amount of EUR 18,500.- (eighteen thousand and five hundred Euro) by the issuance of 9,250 (nine thousand two hundred and fifty) Class A shares (collectively referred to as the «Newly Issued Shares») and payment of the relating share premium.

V. The Newly Issued Shares have been subscribed as follows:

- Subscription of 4,334 (four thousand three hundred and thirty-four) Class A shares by the company PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, with registered office at 56, Conduit Street, W1S 2BG, London, United Kingdom by a payment of EUR 8,668.- (eight thousand six hundred and sixty-eight Euro) together with a share premium amounting to EUR 860,421.- (eight hundred sixty thousand four hundred twenty-one Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares;

- Subscription of 949 (nine hundred and forty-nine) Class A shares by the company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», with registered office at 56, Conduit Street, W1S 2BG, London, United Kingdom by a payment of EUR 1,898.- (one thousand eight hundred and ninety-eight Euro) together with a share premium amounting to EUR 188,403.- (one hundred eighty-eight thousand four hundred and three Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares;

- Subscription of 1,682 (one thousand six hundred and eighty-two) Class A shares by the company PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», with registered office at 56, Conduit Street, W1S 2BG, London, United Kingdom by a payment of EUR 3,364.- (three thousand three hundred and sixty-four Euro) together with a share premium amounting to EUR 333,924.- (three hundred thirty-three thousand nine hundred twenty-four Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares;

- Subscription of 125 (one hundred and twenty-five) Class A shares by the company PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», with registered office at 56, Conduit Street, W1S 2BG, London, United Kingdom by a payment of EUR 250.- (two hundred and fifty Euro) together with a share premium amounting to EUR 24,816.- (twenty-four thousand eight hundred and sixteen Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares;

- Subscription of 910 (nine hundred and ten) Class A shares by the company PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO, with registered office at 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 Munchen, Germany by a payment of EUR 1,820.- (one thousand eight hundred and twenty Euro) together with a share premium amounting to EUR 180,661.- (one hundred eighty thousand six hundred sixty-one Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares; and

- Subscription of 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class A shares by the company SGL S.p.A., with registered office in Conegliano (TV) via Vital 98/B CAP 31015, Italy by a payment of EUR 2,500.- (two thousand and five hundred Euro) together with a share premium amounting to EUR 248,158.- (two hundred forty-eight thousand and one hundred fifty-eight Euro) to be allocated to the share premium account of the Class A shares (hereinafter collectively referred to as the «Subscribers»).

VI. During its meeting dated June 16, 2006, the Board of Directors used its right to exclude the pre-emption right of the Company's shareholders for the benefit of the Subscribers in accordance with article 5 of the articles of association of the Company.

VII. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for a global cash contribution of EUR 1,854,883.- (one million eight hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-three Euro).

The reality of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate, which after having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 1,854,883.- (one million eight hundred fifty-four thousand eight hundred eighty-three Euro) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at EUR 165,500.- (one hundred and sixty-five thousand and five hundred Euro) represented by 24,500 (twenty-four thousand five hundred) ordinary shares (the «Class B shares») and 58,250 (fifty-eight thousand two hundred and fifty) preferred shares (the «Class A Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) per Share».

Expenses, Evaluation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately twenty-two thousand five hundred shares.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin à 15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Benoît Nasr, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de mandataire de la Société SIGLA LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (ci-après «la Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 16 juin 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée le 8 février 2005 par acte passé devant M^e Tom Metzler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 505 du 28 mai 2005, modifié plusieurs fois et la dernière fois le 10 mars 2005 par acte passé devant M^e Paul Frieders, publié au Mémorial C numéro 782 du 4 août 2005, avec son siège social situé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 105.983.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 147.000,- (cent quarante-sept mille euros), représenté par 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) Actions Ordinaires (les Actions de Classe B) et 49.000 (quarante-neuf mille) Actions préférentielles (les Actions de Classe A), d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) par action.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à un total de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 16 juin 2006, le conseil d'administration de la société a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) par l'émission de 9.250 (neuf mille deux cent cinquante) Actions Classe A (ci-après collectivement appelées les «Actions Nouvellement Emises») et paiement des primes d'émissions y afférentes.

V. Les Actions Nouvellement Emises ont été souscrites de la manière suivante:

- Souscription de 4.334 (quatre mille trois cent trente-quatre) Actions Classe A par la société PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, avec son siège social situé au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni, au moyen d'un paiement de EUR 8.668,- (huit mille six cent soixante-huit euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 860.421,- (huit cent soixante mille quatre cent vingt et un euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A;

- Souscription de 949 (neuf cent quarante-neuf) Actions Classe A par la société, PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», avec son siège social situé au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni au moyen d'un paiement de EUR 1.898,- (mille huit cent nonante huit euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 188.403,- (cent quatre-vingt-huit mille quatre cent et trois euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A;

- Souscription de 1.682 (mille six cent quatre-vingt-deux) Actions Classe A par la société, PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», avec son siège social situé au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni au moyen d'un paiement de EUR 3.364,- (trois mille trois cent soixante-quatre euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 333.924,- (trois cent trente-trois mille neuf cent vingt-quatre euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A;

- Souscription des 125 (cent vingt-cinq) Actions Classe A par la société, PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», ayant son siège social situé au 56, Conduit Street, W1S 2BG, Londres, Royaume-Uni au moyen d'un paiement de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 24.816,- (vingt-quatre mille huit cent seize euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A;

- Souscription de 910 (neuf cent dix) Actions Classe A par la société PALAMON EUROPEAN EQUITY, GmbH & CO, ayant son siège social situé au 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 Munchen, Allemagne, au moyen d'un paiement de EUR 1.820,- (mille huit cent vingt euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 180.661,- (cent quatre-vingt mille six cent soixante et un euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A;

- Souscription de 1.250 (mille deux cent cinquante) Actions Classe A par la société SGL S.p.A., ayant son siège social situé à Conegliano (TV) via Vital 98/B CAP 31015, Italie, au moyen d'un paiement de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 248.158,- (deux cent quarante-huit mille cent cinquante-huit euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Classe A (ci-après collectivement appelés les «souscripteurs»).

VI. Que lors de sa réunion du 16 juin 2006, le Conseil d'Administration, a usé de son droit d'exclusion des droits de préemption des actionnaires de la Société au bénéfice des Souscripteurs conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

VII. Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 1.854.883,- (un million huit cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros).

La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, qui restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 1.854.883,- (un million huit cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lue comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 165.500,- (cent soixante-cinq mille cinq cents euros), divisé en 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) Actions Ordinaires (les Actions de Classe B) et 58.250 (cinquante-huit mille deux cent cinquante) Actions préférentielles (les Actions de Classe A), d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) par action (ci-après collectivement dénommées «les Actions»).»

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à vingt-deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Nasr, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 12. – Reçu 18.548,83 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076434.3/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SIGLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 105.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43151 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076437.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

FELLER ROCK PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.859.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS10408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076495.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CFOLB VENTURE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 88.347.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2006 que:

- sont élus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010:

- Madame M.P. Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Madame M.J. Renders, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- FIDIGA S.A., avec siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010:

- EWA REVISION S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076957.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LES MARRES INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 117.953.

STATUTS

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé DESS, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration délivrée le 5 juillet 2006.

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée le 5 juillet 2006. Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est: LES MARRES INVESTISSEMENT.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	309 actions
2) LOUV, S.à r.l.	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

3. Sont nommés administrateurs:

a) EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 107.313;

b) DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 107.314;

c) MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 107.316.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 42.230.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après assemblée générale statuaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 53, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077016.3/242/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GREEN STONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 108.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS10411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

REKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 22, Am Bann.

R. C. Luxembourg B 70.362.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 juin 2006, que le mandat des administrateurs:

- Madame Doris Bintner, employée privée, demeurant à Luxembourg, 31, rue Jean Berthels;

- Madame Madeleine Bintner-Schmit, sans état particulier, demeurant à Lintgen, 4, rue Knepel; et

- Monsieur Jean-Marc Bintner, maître-imprimeur, demeurant à Useldange, 2, an Hiesel;

a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour la société

P. Frieders

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077286.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 92.194.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL BUSINESS NETWORK, en abrégé G.B.N., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 7 avril 2003, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1182 du 11 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Lockman, employé privé, résidant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Rob, employé privé, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'article 9 des statuts.

3. Autoriser le Conseil d'Administration pour une (nouvelle) durée de 5 ans à partir de la présente assemblée d'augmenter le capital social jusqu'à 125.000,- EUR avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration pour une (nouvelle) durée de 5 ans à partir de la présente assemblée d'augmenter le capital social jusqu'à 125.000,- EUR avec émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 4^e alinéa.** En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte daté du 20 juin 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.»

84801

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Lockman, F. Rob, K. Goorts, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2006, vol. 437, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077110.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 92.194.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077111.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ELECTROMIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 76.547.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(076572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

DOUBLE F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 108.860.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS10403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076499.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. MARANAV S.A.).**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 71.298.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger

Notaire

(076509.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**ST CHARLES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DELTA FORCE ONE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.634.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jeffrey Dennis Burns, demeurant à Denver, 3400 S. Lowell Blvd, Colorado (USA), né à Denver, le 24 janvier 1955,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 6 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DELTA FORCE ONE, S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 352 du 23 juillet 1996.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a prié le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé décidé d'accepter la démission du gérant Monsieur Jeffrey Dennis Bruns, demeurant à Denver, 3400 S. Lowell Blvd, Colorado (USA), né à Denver, le 24 janvier 1955, et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, né à Wilrijk, le 17 décembre 1951, demeurant au 27 Old Gloucester Street, WC1N 3XX Londres, Royaume-Uni.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant.

Troisième résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Jeffrey Dennis Burns, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Alexander Claessens, prénommé, ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 6 avril 2006,

et ce acceptant par sa représentante, cinq cents (500) parts sociales dans la société DELTA FORCE ONE, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Claessens Alexander, prénommé, ici représenté comme il est dit, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir d'engager la société DELTA FORCE ONE, S.à r.l. sous sa seule signature, déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes ou être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le nouvel associé rejoint l'assemblée générale.

Quatrième résolution

L'associé décidé de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentatives de l'intégralité du capital social.

Cinquième résolution

Il est constaté que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au gérant pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinq euros et trente-deux cents (EUR 5,32) afin de le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de cinq euros et trente-deux cents (EUR 5,32) effectué en numéraire par l'associé a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

Il est décidé de modifier le nombre des parts sociales de cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale en cent vingt-quatre (124) parts sociales et de leur attribuer une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Huitième résolution

L'associé décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont intégralement souscrites par Monsieur Alexander Claessens, économiste, né à Wilrijk le 17 décembre 1951, demeurant au 27 Old Gloucester Street, WC1N 3XX Londres, Royaume-Uni.

Neuvième résolution

L'associé décide de changer la dénomination de DELTA FORCE ONE, S.à r.l. en ST CHARLES INVEST, S.à r.l. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de ST CHARLES INVEST, S.à r.l.»

Dixième résolution

L'associé décide de fixer le siège social statutaire et administratif de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2006, vol. 436, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(077305.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

START 56, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 106.932.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

2. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) Les sociétés préqualifiées sont les seules associées de la société à responsabilité limitée START 56, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, le 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 105 du 5 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre Probst, de résidence à Ettelbrück, en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1103 du 7 juin 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.932;

b) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales 490

- La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., préqualifiée, dix parts sociales 10

Total: cinq cents parts sociales 500

Sur ce, les comparantes, représentées comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se déclarent dûment convoquées et elles ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Unique résolution

Elles décident de supprimer l'objet social pour le remplacer par celui d'une soparfi. Par conséquent, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2006, vol. 437, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2006.

U. Tholl.

(973650.3/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2006.

START 56, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 106.932.

Statuts coordonnés suivant acte du 29 juin 2006, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2006.

U. Tholl.

(973655.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juillet 2006.

DIVERSIFIED GROWTH EQUITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat de Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et de Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, administrateurs de la société;

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer;

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077311.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Corporate Capital: SEK 116,500.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of July,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO ACCOUNT III LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 7 July 2006,

PRECO III UK L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP LIMITED LLC a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Ms. Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 7 July 2006,

The said proxies, signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are all the shareholders of the société à responsabilité limitée AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l., having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of one hundred sixteen thousand Swedish Kroner (SEK 116,500.-) incorporated on 28 June 2006 pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C and in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the «Company»).

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To acknowledge the transfer of all the shares issued by the Company to PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. and PRECO III UK L.P.

2 To hear and to approve a report of the Company's managers.

3 To create new classes of shares and to reclassify the existing shares as Class A Shares.

4 To increase the issued capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand three hundred fifty-eight Swedish Kroner (SEK 29,358.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand five hundred Swedish Kroner (SEK 116,500.-) to one hundred forty-five thousand eight hundred fifty-eight Swedish Kroner (SEK 145,858.-).

5 To issue one hundred twenty-six (126) new Class B Shares each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the rights and privileges attached thereto as a result of the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.

6 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

7 To create an authorised share capital of one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 152,848.-) divided into five hundred twenty-four (524) Class A Shares and one hundred thirty-two (132) Class B Shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-).

8 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause.

9 To appoint new managers of the Company and to reclassify the existing managers.

10 To confer powers on the Company's board of managers to implement the resolutions adopted under the preceding items.

11 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First Resolution

The shareholders acknowledged the transfer of all the shares issued by the Company from PIM WAREHOUSE, Inc, a company incorporated under the laws of State of Delaware, having its registered office at C/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 18901, USA, with Federal Tax ID number 22-3760580 to PRECO Account Partnership III, L.P., prenamed, and PRECO III UK L.P., prenamed.

Second Resolution

The shareholders resolved to approve the report of the Company's managers dated 7 July 2006 on the proposed creation of an authorised capital.

Third Resolution

The shareholders resolved to create Class A Shares and Class B Shares with the rights attached thereto as per the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to reclassify the five hundred (500) existing shares issued by the Company into five hundred (500) Class A Shares.

Fourth Resolution

The shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand three hundred fifty-eight Swedish Kroner (SEK 29,358.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand five hundred Swedish Kroner (SEK 116,500.-) to one hundred forty-five thousand eight hundred fifty-eight Swedish Kroner (SEK 145,858.-).

Fifth Resolution

The shareholders resolved to issue one hundred twenty-six (126) new Class B Shares each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the rights and privileges attached thereto as a result of the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.

Sixth Resolution - Subscription - Payment

1. Thereupon has appeared Ms. Audrey Scarpa, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of TAKEHAVE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 7 July 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of TAKEHAVE HOLDING S.à r.l., for sixty-three (63) new Class B Shares each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen thousand six hundred seventy-nine Swedish Kroner (SEK 14,679.-).

The person appearing declared and the shareholders recognised that each new Class B Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of fourteen thousand six hundred seventy-nine Swedish Kroner (SEK 14,679.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixty-three (63) new Class B Shares to TAKEHAVE HOLDING S.à r.l..

2. Thereupon has appeared Ms. Audrey Scarpa, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of VPP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 7 July 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of VPP S.à r.l., for sixty-three (63) new Class B Shares each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen thousand six hundred seventy-nine Swedish Kroner (SEK 14,679.-).

The person appearing declared and the shareholders recognised that each new Class B Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of fourteen thousand six hundred seventy-nine Swedish Kroner (SEK 14,679.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixty-three (63) new Class B Shares to VPP, S.à r.l..

Seventh Resolution

The shareholders resolved to create an authorised share capital of one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 152,848.-) divided into five hundred twenty-four (524) Class A Shares and one hundred thirty-two (132) Class B Shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-).

Eight Resolution

The shareholders decided to fully restate the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Name - Corporate Objectives - Registered office - Duration

1. Art. 1. Form, Corporate Name

1.1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l.

2. Art. 2. Corporate Objects

2.1. The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

2.2. The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing to any Luxembourg or foreign entities, it being understood that the Company will not enter into a transaction which would cause it to be engaged in an activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.3. The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

(i) underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

(ii) interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 2.3 (a), (b), (c) and (d)(i) above; and

(iii) bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 2.3 (a), (b), (c), (d)(i) and (ii) above.

2.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

3. Art 3. Registered office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by article 12 below regarding the amendments to the Articles.

3.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by decision of the board of managers.

3.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

3.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

4. Art 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

5. Art. 5. Corporate Capital

5.1. The share capital is fixed at one hundred forty-five thousand eight hundred forty-eight Swedish Kronor (SEK 145,858.-) represented by five hundred (500) class A shares («Class A Shares») and one hundred twenty-six (126) class B shares («Class B Shares») with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) each.

5.2. The proceeds relating to the issue of the Class A Shares and the Class B Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of shares (all together the «Proceeds») shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant class of shares (each a «Targeted Investment»). Consequently, each class of shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of shares, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of shares. For this purpose, the board of managers will prepare a set of analytical accounts for each class of shares.

The net asset value of each class of shares (the «Net Asset Value») is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of shares and by deducting all liabilities allocated to that class of class of shares.

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, the shareholders of each class of shares shall have an exclusive right to distributions by way of dividends or payments in liquidation up to the Net Asset Value of the class of shares concerned.

5.3. The authorised corporate capital of the Company is set at one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kronor (SEK 152,848.-) divided into five hundred twenty-four (524) Class A Shares and one hundred thirty-two (132) Class B Shares, each with a nominal value of one two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-).

The board of managers is authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolutions adopted on 11 July 2006, in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares of any class of shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and

payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of any securities issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

5.4. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share of any class of shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of any class of shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.5. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

5.6. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

6. Art 6. Shares

6.1. Each share of any class of shares entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as provided in article 15.2.

6.2. Towards the Company, the Company's shares of any class of shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single shareholder, the Company's shares of any class of shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2. In the case of plurality of shareholders, the shares of any class of shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

7.3. The shares of any class of shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting

7.4. Notwithstanding the above, additional terms and conditions may be agreed in writing by the shareholders in relation to the transfer of shares of any class of shares issued by the Company. Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and with these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares, unless transferred in accordance with these Articles or in accordance with any agreement relating to the transfer of shares to which the Company is a party.

Management and Shareholders

8. Art 8. Board of Managers

8.1. The Company is managed by a board of three (3) manager(s) («conseil de gérance») appointed by a resolution of the shareholder(s) from a list of candidates proposed by the holder(s) of Class A Shares.

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1. In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

9.3. The shareholders may appoint one or more class A managers (the «Class A Managers») and one or more class B managers (the «Class B Managers»)

9.4. The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any manager. However, in the event that Class A Managers and Class B Managers have been appointed, the Company shall be bound by the sole signature of the Class A Manager and by the joint signature of any one Class A Manager and any one Class B Manager.

9.5. The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10. Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary who shall be a manager resident in Luxembourg from among the members of the board of managers (the «Secretary»).

10.3. The meetings of the board of managers shall generally take place quarterly and special meetings can always be convened in accordance with the provisions of article 10.4 if the circumstances so require.

10.4. The meetings of the board of managers are convened by the Secretary at the request of a manager or otherwise.

10.5. Subject to article 10.6, board meetings shall be convened in writing on not less than seven (7) calendar days' prior notice. Any notice shall include details of all resolutions to be proposed to the meeting and the board of managers may not validly debate, and no decisions may be taken, at the meeting on matters which are not included in the notice,

except where such debate and any relevant decisions are made with the approval of all the managers (whether present in person or represented).

10.6. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice in writing. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

10.7. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. However, in the event that Class A Managers and Class B Managers have been appointed, any board meeting will require the presence or the representation of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

10.8. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority. However, in the event that Class A Managers and Class B Managers have been appointed, no decision of the board of managers shall be adopted unless approved by any one Class A Manager.

10.9. Any manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

10.10. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

10.11. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11. Art. 11. Liability of the Managers

11.1. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders Decisions

12. Art 12. Shareholders meetings and decisions

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2. In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Within two (2) weeks after a request by one or more shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the company's share capital, the chairman of the board of managers shall call an extraordinary general meeting of the shareholders to consider the items proposed by such shareholder(s). If an extraordinary general meeting is not called within the above mentioned time frame, said shareholder(s) may itself call an extraordinary general meeting.

12.3. Each share entitles to one vote.

12.4. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, a second meeting shall be called not less than fourteen (14) and not more than twenty-one (21) days after the first meeting, whereby notice of the new meeting shall be given by registered letter to all shareholders.

12.5. Notwithstanding article 12.4, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of all the shareholders and the commitments of a shareholder may be increased only with the consent of the relevant shareholder.

12.6. The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.7. Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand-Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.8. If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

12.9. Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

13. Art. 13. Financial Year

13.1. The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14. Art. 14. Adoption of Financial Statements

14.1. At the end of each financial year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

14.2. Each shareholder (or its appointed agent) may obtain access to the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

15. Art. 15. Distribution Rights

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The balance of the net profit shall be distributed to the shareholder(s) in accordance with Article 5.2. as completed by any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the shareholders in relation to the distribution of profits.

15.3. The board of managers may at any time during the financial year and as often as deemed appropriate, pay out an advance payment on dividends, provided that such decision is adopted on the basis of interim accounts drawn up no later than thirty (30) days before said decision of the board of managers and sufficient distributable profits exist. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Winding-Up - Liquidation

16. Art. 16. Winding-up, Liquidation

16.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

16.2. A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with Article 5.2. as completed by any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the shareholders in relation to payments in liquidation.

Applicable law

17. Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Ninth Resolution

The shareholders resolved to appoint GOLDCUP D 1705 AB, with address at Box 3291, 103 65 Stockholm and registered under number 556704-5207 as new class A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolved to reclassify the existing managers, Mr. Kaushik Shah and Mr. Bodo Demisch, as class B managers with immediate effect.

Tenth Resolution

The shareholders resolved to confer full powers to the board of managers of the Company, for the purpose of implementing the above resolutions.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO ACCOUNT III LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Maître Audrey Scarpa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 juillet 2006.

PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP Limited LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par Maître Audrey Scarpa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 juillet 2006.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les représentants des parties comparantes et par le notaire sous-signé, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l., ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de cent seize mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 116.500,-), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2006, non encore publiée au Mémorial C et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

Les parties comparantes, reconnaissant être parfaitement informées des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre de jour:

1 Approbation du transfert de toutes les parts sociales émises par la Société à PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. et PRECO III UK L.P.

2 Lecture et approbation du rapport du conseil de gérance.

3 Création de nouvelles catégories de parts sociales et requalification des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A.

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 29.358,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent seize mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 116.500,-) à cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 145.858,-).

5 Emission de cent vingt-six (126) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) ayant les droits et privilèges y attachés, conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société.

6 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

7 Création d'un capital autorisé d'un montant de cent cinquante-deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-) divisé en cinq cent vingt-quatre (524) parts sociales de catégorie A et cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-).

8 Refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier l'objet social de la Société.

9 Election de nouveaux gérants de la Société et reclassification des gérants actuels.

10 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions prises aux points précédents.

11 Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont reconnu le transfert par PIM WAREHOUSE Inc, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/o The Corporation Trust Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, avec numéro d'identification d'impôts fédéral 22-37605800 de toutes les parts sociales émises par la Société à PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., précité et PRECO III UK L.P., précité.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 11 juillet 2006 portant sur la proposition de création d'un capital autorisé.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de créer des parts sociales de catégorie A et de catégorie B ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société et de requalifier les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) parts sociales de catégorie A.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 29.358,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent seize mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 116.500,-) à cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 145.858,-).

Cinquième résolution

Les associés ont décidé d'émettre cent vingt-six (126) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société.

Sixième résolution - Souscription - Paiement

1. Est ensuite intervenue Me Audrey Scarpa, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de TAKEHAVE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de TAKEHAVE HOLDING, S.à r.l. soixante-trois (63) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de quatorze mille six cent soixante-dix-neuf couronnes suédoises (SEK 14.679,-).

Le comparant a déclaré et les associés ont reconnu que chaque nouvelle part sociale de catégorie B a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatorze mille six cent soixante-dix-neuf couronnes suédoises (SEK 14.679,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les soixante-trois (63) nouvelles parts sociales de catégorie B à TAKEHAVE HOLDING, S.à r.l..

2. Est ensuite intervenue M^e Audrey Scarpa, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de VPP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2006.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de VPP, S.à r.l. soixante-trois (63) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de quatorze mille six cent soixante-dix-neuf couronnes suédoises (SEK 14.679,-).

Le comparant a déclaré et les associés ont reconnu que chaque nouvelle part sociale de catégorie B a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatorze mille six cent soixante-dix-neuf couronnes suédoises (SEK 14.679,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les soixante-trois (63) nouvelles parts sociales de catégorie B à VPP, S.à r.l..

Septième résolution

Les associés ont décidé de créer un capital autorisé d'un montant de cent cinquante-deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-), représenté par cinq cent vingt-quatre (524) parts sociales de catégorie A et cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-).

Huitième résolution

Les associés ont décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

1. Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2. La Société a comme dénomination sociale AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l..

2. Art. 2. Objet social

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

2.2. La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limitée à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limitée à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, sur une base privée dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3. La Société peut également:

(a) lever des fonds au moyen de, y compris mais sans limitation, l'émission de prêts, d'obligations, de bons, et autres instruments de dette ou valeurs mobilières similaires à un instrument de dette, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autrement et obtenir des prêts ou autres facilités de crédit;

(b) conclure des contrats de crédit dérivés de toute nature tels que, mais pas exclusivement, des contrats de crédit croisés en vertu desquels la Société peut fournir une protection de crédit à son cocontractant;

(c) accorder des sûretés relatives à la levée de fonds, y compris, d'obligations, d'engagements et de bons émis et accorder des sûretés relatives aux indemnifications souscrites par la Société;

(d) conclure des contrats, y compris mais sans limitation:

(i) des contrats de souscription ferme, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, et contrats de vente en relation avec la levée de fonds;

(ii) des contrats de change de devises et/ou d'intérêts, et autres contrats financiers dérivés en relation avec les objets mentionnés aux points 2.3 (a), (b), (c) et (d)(i) ci-avant; et

(iii) des contrats bancaires et de gestion de fonds, contrats de facilités de liquidités, contrats d'assurance de crédit et des contrats constitutifs de sûretés en relation avec les objets mentionnés aux points 2.3 (a), (b), (c), et (d)(i) et (ii) ci-avant.

2.4. La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3. Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme il est prévu à l'Article 12 relatif à la modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil de gérance.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4. Art. 4. Durée de la société

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à cent quarante-cinq mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 145.858,-) . représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et cent vingt-six (126) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.

5.2 Les produits relatifs à l'émission de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B ainsi que tous autres produits (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Cible comme défini ci-dessous) en relation avec chaque catégorie de parts sociales (ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour chaque investissement établi au regard de la catégorie de parts sociales concernée («Investissement Cible»). Par conséquent, chaque catégorie de parts sociales sera liée à un Investissement Cible donné.

Pour chaque catégorie de parts sociales, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Cible et tout autre actif qui pourrait être relatif à la catégorie de parts sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Cible correspondant à chaque catégorie de parts sociales. A cette fin, le Conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque catégorie de parts sociales.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie de parts sociales (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Cible, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette catégorie de parts sociales et en déduisant tout le passif lié à cette catégorie de parts sociales.

Dans les limites de la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, les associés de chaque catégorie de parts sociales ont un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous forme de dividendes et de boni de liquidation par la Société dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire allouée à la catégorie de parts sociales concernée.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-) divisé en cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales de Catégorie A et cent trente-deux (132) Parts Sociales de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-).

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des résolutions des associés adoptées le 11 juillet 2006 dans le Mémorial C- Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existant ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté du capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus spécialement, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autre par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout manager autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil de gérance aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.5. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

5.6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité de l'article 12 des présents Statuts.

6. Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 15.2.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de chaque catégorie de parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Cession de parts sociales

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de chaque catégorie de parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales de chaque catégorie de parts sociales détenues par les associés existant sont librement cessibles entre les associés existant.

7.3. Les parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés sans l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

7.4. Nonobstant ce qui précède, des conditions supplémentaires quant à la cession ou la transmission des parts sociales de chaque catégorie de parts sociales émises par la Société, peuvent être convenues par écrit entre les associés.

Les transferts sont effectués conformément à ces conditions supplémentaires et aux présents Statuts. La Société est habilitée à refuser d'inscrire tout transfert de parts sociales à moins que celui-ci n'ait été effectué conformément aux Statuts ou tout accord écrit relatif au transfert de parts sociales auquel la Société est partie.

Gérance

8. Art. 8. Conseil de gérance

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants nommés par résolution des associé(s) sur base d'une liste de candidats proposée par les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. 8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

9.3. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

9.4. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant. Cependant si des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été nommés, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A et par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

9.5. Le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

10. Art. 10. Réunions et décisions du conseil de gérance

10.1. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi les membres du conseil de gérance qui sera résident au Luxembourg («le Secrétaire»).

10.3. Les réunions du conseil de gérance auront généralement lieu une fois par trimestre; des réunions spéciales pourront toujours être convoquées conformément aux disposition de l'article 10.4 si les circonstances l'exigent.

10.4 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Secrétaire à la demande d'un gérant ou autrement.

10.5. Sous réserve de l'article 10.6, les réunions du conseil de gérance seront convoquées par avis écrit envoyé au moins 7 jours calendaires avant la réunion. Tout avis de convocation doit comprendre les détails des décisions à prendre lors de la réunion et le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement, et aucune décision ne pourra être prise, lors de la réunion sur les sujets qui n'auront pas été énoncés dans l'avis, sauf lorsque de telles délibérations et des décisions ont lieu avec l'accord de tous les gérants (soit présents en personne, soit représentés).

10.6. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation préalable. Le procès-verbal des réunions sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

10.7. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Cependant si des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été nommés, chaque réunion du conseil de gérance requerra la présence ou le représentation d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

10.8. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple. Cependant si des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été nommés, aucune décision ne pourra être adoptée sans avoir été approuvée par un Gérant de Catégorie A.

10.9. Un gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

10.10. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, ou tout autre moyen de communication similaire initiés depuis le Luxembourg et permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres simultanément.

10.11. Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

11. Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

12. Art. 12. Assemblées générales - Décisions des associés

12.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

12.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives peu importe le nombre de parts détenues par lui. Le président du conseil de gérance devra convoquer, dans un délai de deux (2) semaines suite à la demande d'un ou plusieurs associés détenant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, une assemblée générale extraordinaire des associés qui délibérera sur les projet des résolutions présenté(s) par ce ou

ces associés. Si une assemblée générale extraordinaire n'est pas convoquée pendant ce délai, le(s) associé(s) en question sont autorisés à convoquer l'assemblée générale extraordinaire.

12.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation écrite, une deuxième assemblée est convoquée pas moins de quatorze (14) et au plus vingt et un (21) jours après la première assemblée, laquelle convocation à cette nouvelle assemblée sera donnée par lettre recommandée à tous les associés.

12.5. Nonobstant l'article 12.4., les décisions de modifier les présents statuts ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi. La nationalité de la Société ne peut être modifiée qu'avec l'accord unanime de tous les associés et les engagements des associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord des associés concernés.

12.6. La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

12.7. De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

12.8. Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

12.9. Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Exercice social - Comptes annuels

13. Art. 13. Exercice social

13.1. L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14. Art. 14. Approbation des comptes

14.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

14.2. Tout associé (ou son mandataire) peut prendre connaissance desdits comptes au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

15. Art. 15. Droits de répartition

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Le solde des bénéfices nets sera distribué aux associés conformément à l'article 5.2. ainsi que toutes autres conditions supplémentaires qui pourront être adoptées par écrit par les associés en ce qui concerne la distribution des bénéfices.

15.3. Le conseil de gérance peut à tout moment durant l'exercice social et aussi souvent que ceci est considéré approprié, payer des avances sur dividendes, à condition qu'une telle décision soit prise sur base de comptes intermédiaires dressés moins de trente (30) jours avant ladite décision du conseil de gérance et qu'il existe des fonds distribuables suffisants. Le conseil de gérance fixe le montant et la date du paiement d'une telle avance.

Dissolution - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution, Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute par décision des associés.

16.2. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4. Après paiement de toutes les dettes et charges incombant à la Société et des dépenses résultant de la liquidation, les produits nets seront distribués conformément à l'article 5.2 ainsi que toutes conditions supplémentaires qui pourront être adoptées par écrit par les associés en ce qui concerne le paiement du boni de liquidation.

Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable

17.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Neuvième résolution

Les associés décident de nommer GOLD CUP D 1705 AB, avec adresse à Box 3291, 103 65 Stockholm, immatriculée sous le numéro 556704-5207, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de requalifier les gérants actuels, M. Kaushik Shah et M. Bodo Demisch, en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat.

Dixième résolution

Les associés ont décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Scarpa, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 62, case 5. – Reçu 31,95 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(081095.3/230/706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

CONSTRUCTION METALLIQUE DU CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS07636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J.-L. Morel

Le Gérant

(076549.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CINEQUA SI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 3, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 52.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A. Schroeder

La Gérante

(076548.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CINEQUA SI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 3, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 52.194.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A. Schroeder

La Gérante

(076547.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.
